

Séance du 28/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

22/09/2023

Date de l'affichage

22/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY , Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Aymeric DUROX (*arrivé à 19h43 pour la délibération n°2023/110-16*), Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILO, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD et Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés

Marcel FONTELLIO par Luc DUBOIS (délégué suppléant), Gilbert LECONTE par Jean-Jacques BRICHET, Angélique RAPPAILLES par Serge HAMELIN, Jean-Yves RAVENNE par Sylvie PROCHILO, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absent

Sylvain CLÉRIN.

44 conseillers communautaires en exercice : 38 présents, 5 représentés et 1 absent à la séance.

Madame Brigitte JACQUEMOT est nommée secrétaire de séance.

Séance du 28/09/2023

2023/110-16 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE SOCIAL COLI'BRIE

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020/55-06 en date du 17 septembre 2020 relative à la désignation des représentants au conseil d'administration du centre social Nangis Lude,

Vu la délibération n° 2022/66-04 en date du 14 avril 2022 relative au renouvellement de la convention d'objectifs liant la communauté de communes de la Brie Nangissienne avec le centre social Nangis Lude,

Vu les statuts de l'association Nangis Lude en date du 19 avril 2013, qui dans son article 6 indique que « sont membres institutionnels les représentants de la communauté de communes de la Brie Nangissienne désignés par elle pour siéger au conseil d'administration dans les conditions fixées dans l'article 11 »,

Considérant l'article 11 des statuts de l'association ci-dessus cités, portant le nombre des membres institutionnels a minima deux membres institutionnels et quatre au plus, présents ou représentés.

Considérant le changement de dénomination du centre social « Nangis Lude » en « Coli'Brie » le 31 mars 2023,

Considérant que les réunions du conseil d'administration sont organisées les mercredis et que Monsieur Davy BRUN est indisponible ce jour de la semaine, et a donc renoncé à siéger au sein du conseil d'administration,

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Davy BRUN en tant que représentant de la communauté de communes de la Brie Nangissienne au sein du conseil d'administration du centre social Coli'Brie,

Vu les candidatures déposées de Madame Eliane DIACCI et Monsieur Alban LANSELLE,

Vu la demande majoritaire d'un vote à bulletin secret, Messieurs Sébastien COUPAS et Jean-Sébastien SGARD sont nommés assesseurs.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne, son bulletin de vote,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers communautaires : 43

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

A déduire : bulletins blancs : 1

bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 42

Pour Madame Eliane DIACCI : 21

Pour Monsieur LANSELLE : 21

Le dépouillement du 2^{ème} vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers communautaires : 43

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

A déduire : bulletins blancs : 0

bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 43

Pour Madame Eliane DIACCI : 20

Pour Monsieur Alban LANSELLE : 23

ARTICLE UN :

Les représentants de la communauté de communes de la Brie Nangissienne désignés pour siéger au sein du conseil d'administration du centre social Coli'Brie sont les suivants :

- Yannick GUILLO
- Ghislaine HARSCOËT
- Alban LANSELLE
- Jean-Marc DESPLATS

ARTICLE DEUX :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 28 septembre 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 19 OCT. 2023

ID : 077-247700701-20230928-2023_110_16-DE

Séance du 28/09/2023